



CONVENTION DE DEVERSEMENT ORDINAIRE
Au réseau d'assainissement collectif

Une convention par déversement

Je soussigné(e)
 (NOM) (PRENOM)
 agissant en qualité de :
 Propriétaire
 Autre

Société :
 Pour le compte de :

domicilié
 CP A Téléphone
 Mail@..... Mobile

Sollicite l'autorisation :
 de déverser à l'égout situé :
 en vue de leur acheminement vers la station d'épuration d'Achères,

les eaux usées domestiques ou assimilées les eaux usées non domestiques (industrielles)
 les eaux pluviales Dont le débit est estimé à : 0,27 l/s/ha

de la propriété située : A RUEIL-MALMAISON
 (N°) (RUE,...)

Dont le numéro au cadastre est le suivant : Section :

Parcelle de : m²
 Ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme (numéro) :
 Préciser : Construction nouvelle Extension
 Nombre de pavillons : Nombre de batiments :
 Surface de plancher des commerces :
 Bureaux m²
 industries 760 m²
 Logements m²
 Surface plancher totale 760 m²

UNIQUEMENT pour les eaux rejetées après usage professionnel, j'en précise ci-dessous :
 - le débit journalier 20 m³/h
 - la quantité de matière sèche (MES) 625 g/m³ (maxi) → 15 kg/j
 - la quantité d'oxygène absorbé en 5j (DBO5) 15 kg/j maxi (maxi)

Je m'engage :

a) à **me conformer** au règlement d'assainissement en vigueur consultable sur le site internet de la ville de Rueil-Malmaison (<https://www.villederueil.fr/d%C3%A9marches/urbanisme/demande-de-raccordement-au-tout-%C3%A0-l%C3%A9gout>) , et à lire les prescriptions

b) à **verser**, à la première demande de l'administration, la participation financière (PRE) prévue à l'article L35 du code de la Santé Publique, ou la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif selon la délibération en vigueur.

Dans le cadre de surface de plancher supérieure à 1000m², calcul de la PFAC
PFAC = 7,69 € x m²

c) L'entreprise réalisant les travaux devra respecter le Cahier des Clauses Techniques et Particulières imposées aux sociétés travaillant sur chaque commune de l'EPT ainsi que le règlement d'assainissement en vigueur. Elle devra :

- préciser 3 semaines avant le début des travaux ses dates précises d'intervention.
- Respecter la réglementation en vigueur notamment au regard des DT/DICT.
- faire contrôler la pose de la conduite et les remblais par un agent du territoire POLD.
- fournir un test de compactage jusqu'au sol support de la tranchée sur chaussée et une ITV du branchement neuf.
- fournir un plan de recolement dans les 15 jours suivant les travaux.

En cas de malfaçon, le territoire pourra exiger la reprise des travaux à l'entreprise intervenant pour le compte du demandeur, et si la malfaçon persiste, faire réaliser les travaux par une entreprise de son choix au frais du demandeur selon les modalités de la délibération 98-2014

d) à **joindre** les documents demandés, à répondre à toute les sollicitations de l'administration.
De son côté, l'administration s'engage à faciliter mes démarches et à ne pas transmettre ces données.

Je souhaite que les travaux soient achevés pour le :

15.11.19

Fait en deux exemplaires

A le
Signature précédée de la mention
"Lu et approuvé"

Cadre réservé à l'administration	
Avis favorable	le
Visite conforme	le

Je joins :

- la copie de l'autorisation de construire (PC, DT)
- une note de calcul sur les eaux pluviales par point de rejet (avec débit limite et volume)
- une étude de sol montrant la capacité d'infiltration du sol
- un plan masse présentant :
- les réseaux EU et EP séparatifs jusqu'en limite de propriété
- les éventuels ouvrages particuliers (bassin de rétention, bac à graisse, séparateur à hydrocarbures, clapet AR...)
- l'emplacement souhaité pour la boîte de branchement sur le trottoir